

Image not found or type unknown



Ordre de quitter le territoire francais apres un controle d ident

Par **AU SECOURS**, le **22/10/2009** à **15:39**

Bonjour,rnrnJe suis de marocaine vivant en france depuis l'age de 1 ans.J'ai 20 ans. J'ai fait une demande de naturalisation qui poursuit son en cours d'instruction.rnMon fiancé, lui est marocain arrivé en France sans visas. Il y a une semaine, il a eu un controle d'identité et c'est donc retrouvé au commissariat , puis en garde à vue, à la sortie il a reçu un arrêté l'obligant à quitté le territoire sous un délais de 1 mois.rnJ'aimerais savoir si il y a des personnes qui sont dans le meme cas que moi.rnComment fait pour annuler l'arrêté sachant que nous sommes pas encore marier, pas d'enfants.(J'attent d'etre naturalisé avant de me mariée!).rnEt cette arrêté, si mon fiancé refuse de quitté le territoire est ce qu'il pourra nous porté préjudice par la suite?rnSVP SVP SVP AIDE MOIS

Par **AU SECOURS**, le **22/10/2009** à **16:16**

.